

VERBAND
FUSS & SCHUH



ASSOCIATION
PIED & CHAUSSURE

Orthopädieschuhtechnik und Schuhservice Schweiz
Technique Orthopédique de Chaussures et Cordonnerie Suisse

Guide accompagnant le règlement pour L'Examen professionnel supérieur de bottier orthopédiste

du 9 mars 2020

Association Pied & Chaussure



Epreuves

A. Groupe de travaux pratiques		Durée de l'examen
Epreuve 1	Accueil de la clientèle chaussures orthopédiques sur mesure ou chaussures orthopédiques de série, chausson intérieur orthétique ou chausson intérieur prothétique, supports plantaires orthopédiques et corrections de chaussures	5 – 7 h
Epreuve 2	Travail pratique chaussures orthopédiques sur mesure ou chaussures orthopédiques de série	7 – 10 h
Epreuve 3	Travail pratique chausson intérieur orthétique ou chausson intérieur prothétique	4 – 6 h
Epreuve 4	Travail pratique supports plantaires orthopédiques et corrections de chaussures	2 – 3 h
Epreuve 5	Travaux de diplôme Commentaire sur les travaux de diplôme	Travail à domicile 1/2 – 1 h

B. Groupe connaissances professionnelles et gestion d'entreprise		
Epreuve 6	Anatomie oral et/ou écrit	1 – 2 h
Epreuve 7	Connaissances professionnelles oral et/ou écrit	3 – 5 h
Epreuve 8	Gestion d'entreprise oral et/ou écrit	4 – 6 h
Total de la durée de l'examen		26 – 40 h



Détail des branches d'examen

Epreuve 1 Accueil de la clientèle

Durée : 5 – 7 h

1.1 Accueil de la clientèle chaussures orthopédiques sur mesure ou chaussures orthopédiques de série

Prise de mesures pour chaussures orthopédiques sur mesure ou chaussures orthopédiques de série moyennant un négatif. Essayage de la confection terminée. Etablissement d'un dossier du patient. Explication et défense du concept d'appareillage.

1.2 Accueil de la clientèle chausson intérieur orthétique ou chausson intérieur prothétique

Présentation du cas apporté pour une confection orthétique ou prothétique de chaussure interne. Etablissement d'un dossier du patient. Présentation et défense du concept d'appareillage.

1.3 Accueil de la clientèle supports plantaires orthopédiques et modifications orthopédiques de chaussures

Prise de mesures de supports plantaires orthopédiques et modification orthopédiques de chaussures correspondantes. Etablissement d'un dossier du patient. Explication et défense du concept d'appareillage.

Epreuve 2 Travail pratique chaussures orthopédiques sur mesure ou chaussures orthopédiques de série

Durée : 7 – 10 h

Confection de formes coulées et de chaussures d'essayage en transparent selon l'accueil de la clientèle (épreuve 1 de l'examen). Tenue de la documentation de l'atelier.

La confection des chaussures orthopédiques sur mesure ou des chaussures orthopédiques de série est effectuée à domicile. L'essayage de travail fini a lieu lors de l'examen.

Epreuve 3 Travail pratique chausson intérieur orthétique ou chausson intérieur prothétique

Durée: 4 – 6 h

Confectionner une forme coulée (avec chaussures d'essayage en transparent) sur la base du négatif de moulage apporté par les candidat-e-s. Tenue de la documentation de l'atelier.

La confection du chausson intérieur orthétique ou prothétique se fait en travail à domicile.

Epreuve 4

Travail pratique supports plantaires orthopédique et corrections chaussures orthopédiques

Durée: 2 – 3 h

Confection de supports plantaires orthopédiques et ajustement dans les chaussures. La modification orthopédique de chaussure correspondante est exécutée en tant que travail à domicile.. Tenue de la documentation de l'atelier. Établissement d'un rapport destiné à un partenaire interdisciplinaire.

Epreuve 5

Travaux de diplôme

Travail à domicile

sans limite de temps

Commentaire des travaux de diplôme

durée: 0.5 - 1 h

Les candidat-e-s présentent à l'examen deux travaux effectués à domicile de façon indépendante: une confection de chaussures orthopédiques sur mesure et une confection de chaussures orthopédiques de série qui se réfèrent à un patient qui se trouve à la limite entre chaussures orthopédiques sur mesure et chaussures orthopédiques de série. Les deux confections de moyens auxiliaires sont fabriquées comme premières confections et doivent être comparées dans une analyse coût/bénéfice. Les confections et l'analyses sont présentées par les candidat-e-s.

Les candidat-e-s doivent soumettre au préalable la présentation du cas du patient et deux projets de confection sous la forme d'une proposition. La commission d'examen délivre ensuite l'autorisation d'exécution du travail.

Les travaux à domicile devant être présentés comprennent deux variantes d'appareillage, soit:

- une paire de chaussures orthopédiques sur mesure
- une paire de chaussures orthopédiques de série

L'ensemble des travaux doit être accompagné de toute la documentation nécessaire.

Cette documentation comprend:

- Ordonnance médicale du médecin spécialisé, diagnostic détaillé, description du cas, photos du pied et éventuellement radiographies, description des moyens auxiliaires appropriés, description de la commande et documentation
- Devis et factures aux institutions assumant les frais.
- Empreintes et podogrammes éventuels, modèle dessiné de chaussage de formes, croquis avec mesures du pied, dessins de profils, dessin de construction, modèle de toutes les pièces individuelles, description des étapes de travail et des matériaux pour le traitement
- Commande de la tige ou modèle de tige, si cette dernière a été fabriquée par la candidate ou le candidat
- Documentation photographique de l'accueil des patients et du processus de la production
- Chaussures d'essayage en matière transparente et chaussures d'essayage en cuir
- Film de documentation lors de la prise de mesure, de l'essayage intermédiaire et de la remise des deux appareillages terminés
- Formes coulées et/ou formes en bois individuellement chaussées



L'exécution doit être effectuée d'après les directives de l'ODim et le contrat de garantie de qualité. Le travail présenté doit être qualitativement impeccable tant du point de vue de technique orthopédique que de celui de l'esthétique et correspondre aux exigences de chaque cas.

Les travaux de diplôme seront accompagnés d'un courrier des candidat-e-s dans lequel ils certifient, par leur signature, avoir exécuté dans leur intégralité les travaux présentés et sans aide extérieure (fabrication tige exclue).

Commentaire sur les travaux de diplôme

Durée: 1/2 - 1 h

oral

Les candidat-e-s répondent à des questions sur leur travail de diplôme, plus précisément sur l'utilisation du matériel, la manière de travailler, les techniques de traitement, le dossier, les personnes assumant les coûts, l'analyse coût/bénéfice, etc.

Epreuve 6 Anatomie

Durée : 1 - 2 h

oral et/ou écrit

Les candidat-e-s seront principalement interrogé(e)s sur leurs connaissances détaillées de l'appareil articulaire, des structures anatomiques du pied et de la jambe ainsi que de leurs fonctions. Outre ceci, un examen du pied (diagnostic) ainsi que la connaissance des diverses causes des maladies, des blessures et des suites de lésions au pied et à la jambe y compris les soins à pourvoir (pathologie et thérapie) seront à démontrer.

Pour cette partie de l'examen, la documentation du cours peut être utilisée, pour autant qu'elle soit sous forme imprimée. Les accessoires électroniques ne sont pas autorisés.

Epreuve 7 Connaissances professionnelles

Durée: 3 - 5 h

7.1 Activité pratique à l'atelier et dans l'entreprise

Durée: 1 – 1.5h

oral et/ou écrit

- organisation de l'atelier, aménagement de l'atelier, maintenance des machines
- formation des apprenti-e-s
- exploitation des stocks
- vente de chaussures
- gestion du personnel
- chaussures spéciales



- fournitures de compression
- collaboration interdisciplinaire
- chaussures de sécurité
- gestion des patients difficiles
- sécurité au travail et protection de la santé
- ODim / Contrat de garantie de la qualité selon la convention tarifaire OSM

Pour cet examen, la documentation du cours peut être utilisée, pour autant qu'elle soit sous forme imprimée. Les accessoires électroniques ne sont pas autorisés.

7.2 Calcul

Durée: 1.5 – 2.5 h

Ecrit et oral

Tarif à point-taxe pour travaux de technique orthopédique de chaussures

ecrit

Devis et factures à l'intention des assurances et calculs. Argumentation sur les cas à l'intention des assurances, communication spécifique de la convention tarifaire OSM avec les assurances (par ex. concernant l'entreprise, en lien avec les cas, etc.)

oral

Bases de calcul en économie d'entreprise, connaissances de l'ensemble des contrats et du catalogue de prestation du Tarif OSM.

Pour cet examen, la documentation du cours peut être utilisée, pour autant qu'elle soit sous forme imprimée. De plus, pour l'examen écrit, des outils électroniques sont autorisés dans une mesure limitée (certains logiciels du Tarif OSM, Tarif OSM électronique y compris l'ensemble des contrats).

Epreuve 8 Gestion d'entreprise

Durée: 4 – 6 h

Les maîtres cordonniers avec diplôme fédéral sont dispensés des épreuves orales et écrites de l'épreuve 8 de l'examen. Le certificat mentionnera « Diplôme de maître cordonnier »

Les candidats ayant les titres suivants sont dispensés des épreuves écrites et orales de l'épreuve 8 de l'examen:

- Diplôme pour gestion d'entreprise IFCAM
- Brevet fédéral de spécialiste en gestion de PME
- Diplôme SIU de spécialiste en gestion de PME

Une notation à ce sujet est ajoutée dans le certificat.

8.1 Correspondance commerciale

Durée: 0.5 – 1.5 h

écrit:

- rédaction de textes de correspondance
- rédiger des textes publicitaires et RP (annonces, tracts, etc.)

8.2 Comptabilité

Durée: 2 - 3 h

écrit:

Connaissances des aspects les plus importants d'un bilan de clôture annuel principe de la comptabilité double, bilan de clôture, correspondance entre la comptabilité financière et le calcul, compte d'exploitation.

oral:

Bases légales
principe de la comptabilité double
systématique lors de l'établissement du décompte annuel de clôture
établissement / structure du bilan et des comptes de pertes et profits
analyses d'un bilan simple et des comptes d'exploitation

8.3 Gestion d'entreprise

Durée: 1 – 2 h

écrit:

- calcul d'investissement financier lors de la fondation d'une entreprise ou d'une reprise de fonds de commerce
- établissement partiel d'un plan business

oral:

- plan business
- gestion financière (financement par capital propre ou capital étranger, possibilités et sortes de crédits, investissement de capital, trafic bancaire etc.)



- marketing et gestion du commerce de détail
- gestion et organisation
- assurances d'entreprise

8. 4 Jurisprudence

Durée: 0.5 - 1 h

oral:

- législation sur les contrats en général
- contrat de vente
- leasing
- contrat de crédit
- contrat de gérance et location
- contrat d'ouvrage
- convention collective de travail (CCT) et contrat individuel de travail
- contrat d'apprentissage
- LP et rappels de paiement

Généralités

Les travaux pratiques et épreuves écrites effectués durant les examens ne sont pas remis aux candidat-e-s.